



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## TRENTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

**Khartoum (République du Soudan), 4-8 décembre 2010**

**Récapitulatif des recommandations des Commissions régionales  
pour le Proche-Orient**

### TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
<b>I. DIX-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS POUR LE PROCHE-ORIENT (CFPO) .....</b>	2-3
<b>II. CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES PÊCHES (COREPECHES) .....</b>	4
<b>III. TRENTE-TROISIÈME ET TRENTE-QUATRIÈME SESSIONS DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE (CGPM) .....</b>	5-7
<b>IV. VINGT-SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN DANS LA RÉGION CENTRALE .....</b>	8
<b>V. SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DE L'UTILISATION DES TERRES ET DES EAUX POUR LE PROCHE-ORIENT .....</b>	9

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

1. Le présent document récapitule sommairement les principales conclusions et recommandations formulées par les commissions régionales pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord en 2008-2009, lors des réunions suivantes: dix-neuvième session de la Commission des forêts pour le Proche-Orient (CFPO), cinquième session de la Commission régionale des pêches (COREPECHES), trente-troisième et trente-quatrième sessions de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), vingt-sixième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC) et sixième session de la Commission de l'agriculture et de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient (ALAWUC).

## I. DIX-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES FORÊTS POUR LE PROCHE-ORIENT (CFPO)

2. La dix-neuvième session de la Commission des forêts pour le Proche-Orient (CFPO) s'est tenue à Hammamet, en Tunisie, du 5 au 9 avril 2010, en présence de 33 représentants de 18 pays membres et d'un pays observateur. Douze représentants de sept organisations ayant le statut d'observateurs étaient également présents. La session avait pour thème: « *Forêts et parcours: adaptation aux changements climatiques pour un développement durable* ».

3. Les délibérations de la Commission ont porté sur différents thèmes: politiques, institutions et développement durable; ressources forestières et parcours: diversité biologique et ressources génétiques, flore et faune sauvages et aires protégées, information et savoir; changements climatiques; gestion des ressources: protection des forêts (état sanitaire et feux de forêt), bioénergies, bonnes pratiques forestières et pastorales en zones arides et semi-arides; programme de terrain et questions internationales. La Commission a approuvé la proposition d'amendement visant à changer son nom et son mandat pour devenir la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient. L'article I de ses Statuts sera amendé à cet effet. La Commission a formulé les recommandations suivantes:

### Recommandations à la FAO

- La Commission a noté avec préoccupation la diminution du nombre de projets de terrain dans la région et demandé à la FAO, en partenariat avec les institutions de financement nationales, régionales et internationales, d'allouer des ressources financières adéquates au développement des secteurs des forêts et des pâturages.
- La FAO devrait accorder une large place à l'appui aux initiatives nationales et à la collaboration régionale, en prenant en compte les besoins nationaux de renforcement des capacités sur les questions liées aux changements climatiques, aux politiques des forêts et des parcours, aux institutions, à la flore et à la faune sauvages et aux aires protégées, aux feux de forêt, à la protection des forêts, au reboisement et à la remise en état des parcours.
- Il est demandé à la FAO de faciliter la préparation des réunions en vue des conventions et congrès internationaux, d'explorer les liens entre les forêts et la foresterie et des années thématiques internationales telles que cette année 2010, déclarée Année internationale de la biodiversité, et de développer les synergies entre l'Année internationale de la forêt et la Décennie internationale pour les déserts et la lutte contre la désertification 2010-2020. La Commission a recommandé par ailleurs que la coopération entre les pays du Nord et du Sud de la région méditerranéenne soit encouragée.

### Recommandations aux pays membres

- La Commission a noté avec préoccupation la pauvreté des informations disponibles sur les ressources forestières et les parcours et recommandé que les pays intègrent les parcours dans les études nationales pour produire des évaluations plus complètes, en y incluant les services environnementaux et sociaux. Elle a également encouragé les pays à donner la priorité à la collecte d'informations, en lui allouant les ressources nécessaires.

- La Commission a noté avec préoccupation le fait que les connaissances locales n'étaient pas suffisamment prises en compte dans les politiques et programmes nationaux et qu'elles se perdaient. En conséquence, elle a recommandé aux pays d'agir pour préserver les valeurs sociales, économiques et environnementales des savoirs traditionnels locaux dans le cadre du développement du secteur des forêts et des parcours dans la région et de renforcer les partenariats avec les parties prenantes.
- La Commission, notant avec préoccupation la grande vulnérabilité de la région du Proche-Orient face aux changements climatiques, a demandé instamment à ses membres de sensibiliser les décideurs au rôle clé des forêts et des parcours dans l'adaptation aux changements climatiques et d'intégrer la dimension climatique dans l'élaboration des stratégies, plans d'action et programmes nationaux destinés au secteur des forêts et des pâturages.

## II. CINQUIÈME SESSION DE LA COMMISSION RÉGIONALE DES PÊCHES (COREPECHES)

4. La Commission régionale des pêches, réunie pour sa cinquième session à Dubaï, aux Émirats arabes unis, du 12 au 14 mai 2009, a fait le point sur ses activités depuis sa dernière session en 2007. Elle a notamment examiné ses rapports administratifs et financiers et délibéré sur des thèmes choisis particulièrement importants pour la région comme la situation et les tendances des pêcheries et les perspectives de développement de l'aquaculture. Elle a débattu de son fonctionnement et adopté son programme de travail pour 2009 et 2010.

Les principales conclusions et décisions de la Commission sont les suivantes:

- La Commission a noté que tous les membres devaient avoir déposé leur *instrument d'acceptation* au plus tard le 31 décembre 2008.
- Parmi les questions émergentes identifiées, plusieurs membres ont considéré que le phénomène des efflorescences algales nuisibles était un problème à aborder sans attendre dans la mesure où il affecte à la fois les pêches de capture et l'aquaculture dans la région. En conséquence, la Commission a décidé que ses deux groupes de travail (le Groupe de travail sur l'aquaculture et le Groupe de travail sur la gestion des pêches) étudieraient conjointement la question, en étroite coopération avec d'autres organisations régionales.
- La Commission a salué le travail du Groupe sur l'aquaculture et le soutien qu'il fournit au développement de l'aquaculture dans la région, en offrant une plateforme efficace de discussion et d'analyse des principales questions intéressant la région.
- La Commission a approuvé la proposition de « *Programme régional pour l'amélioration de la santé des animaux aquatiques dans les pays membres de la Commission régionale des pêches* », avec ses composantes, ses éléments et ses activités.
- La Commission a remercié le Secrétariat des suites rapides données à la demande qu'elle avait formulée à sa précédente session (mai 2007), concernant l'établissement du Groupe de travail sur la gestion des pêches et la redéfinition de son mandat, de son rôle et de ses fonctions pour lui donner une nouvelle impulsion et améliorer son efficacité.
- La Commission a adopté le mandat du Groupe de travail sur la gestion des pêches, y compris celui des points de contact nationaux.
- La Commission a approuvé le document « *Stratégie et priorités régionales de la COREPECHES pour la gestion des pêches régionales* », programme de travail inclus.
- La Commission a pris note avec satisfaction de l'« *Examen des législations nationales sur la pêche dans la région* » engagé par le Secrétariat.

- La Commission est convenue: i) d'adopter une approche pragmatique de l'évaluation des stocks, en mettant l'accent sur un format type de notification pour les espèces prioritaires identifiées par le Groupe de travail sur la gestion des pêches; ii) d'organiser un atelier régional sur les indicateurs et les notifications de l'état des stocks; iii) d'adopter une approche écosystémique des pêches et des méthodes de gestion adaptative dans la région de compétence de la COREPECHES; et iv) de renforcer la coopération entre les membres de la COREPECHES pour l'évaluation de l'état des ressources halieutiques et la formulation d'avis scientifiques pour leur gestion.
- La Commission est convenue qu'il était nécessaire d'entreprendre une évaluation systématique de tous les programmes statistiques nationaux en vue de soumettre aux autorités nationales des recommandations réalistes pour améliorer la qualité de leurs programmes statistiques sur les pêches et faciliter l'harmonisation des données à l'échelle régionale. En outre, la Commission est convenue qu'une base élargie de données régionales devait être créée.
- La Commission a redit sa préoccupation devant l'existence et les effets d'une *pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la région* et félicité le Secrétariat pour le succès de l'atelier organisé sur ce thème dans la région couverte par la COREPECHES;
- La Commission est convenue que le Secrétariat devrait appuyer, en tant que de besoin, une initiative visant à promouvoir une coopération renforcée entre l'Iran, l'Iraq et le Koweït pour la gestion et le développement du secteur de la pêche.
- La Commission a décidé de convoquer une réunion spéciale pendant l'intersession pour réfléchir aux moyens de renforcer son rôle et son efficacité et d'accélérer son développement.
- La Commission a approuvé un plan de travail pour la prochaine intersession et décidé d'appuyer les activités centrées sur les questions suivantes: notification de l'état des stocks, intégration des données sur les captures et sur l'effort de pêche, analyse du risque en aquaculture, impact des « marées rouges » sur la pêche de capture et l'aquaculture et contre-mesures, application des systèmes d'information géographique et des outils spatiaux à la pêche de capture et l'aquaculture, système régional d'information sur l'aquaculture (RAIS).

### **III. TRENTE-TROISIÈME ET TRENTE-QUATRIÈME SESSIONS DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE (CGPM)**

5. Les trente-troisième et trente-quatrième sessions de la CGPM se sont tenues à Tunis, du 23 au 27 mars 2009, et à Athènes, du 14 au 17 avril 2010, respectivement. Ces sessions ont été consacrées à l'examen, à travers le Comité du contrôle de la conformité, des mesures prises par les membres pour mettre en œuvre les recommandations contraignantes récemment adoptées par la Commission, à l'évaluation des activités du Comité scientifique consultatif (CSC), du Comité sur l'aquaculture et du Comité du contrôle de la conformité durant l'intersession, et à l'examen et l'adoption des recommandations proposées en matière de gestion des pêcheries, de notification des données, de supervision et de contrôle.

6. À sa trente-troisième session, la Commission a adopté les décisions suivantes:

- Reconduction en 2010 des modalités d'évaluation des performances de la CGPM introduites en 2009. Les résultats de cette évaluation seront soumis à la Commission à sa trente-cinquième session (2011).
- Établissement d'un nouveau Comité de l'administration et des finances.

- Nouvelle approche du fonctionnement des groupes de travail du CSC sur les espèces démersales et les petits pélagiques.
- Réduction de 10 pour cent de l'effort de pêche exercé par les chalutiers sur les espèces démersales dans la zone de compétence de la CGPM.
- Établissement dans le Golfe du Lion d'une nouvelle *Zone de pêche à accès réglementé*, délimitée par les coordonnées géographiques suivantes: 42° 40' N, 4° 20' E; 42° 40' N, 5° 00' E; 43° 00' N, 4° 20' E; 43° 00' N, 5° 00' E.
- Application d'un maillage minimum de 40 mm en maille carrée dans les culs de chaluts de pêche démersale.
- Création d'un registre CGPM des navires de plus de 15 mètres autorisés à pêcher dans sa zone de compétence.
- Introduction de *Normes minimales pour l'établissement d'un Système de surveillance des navires par satellite (SSN)* dans la zone de compétence de la CGPM.
- Tenue à jour d'une liste des navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicite, non déclarée ou non réglementée dans la zone de la compétence de la CGPM (Recommandation 2006/4 de la CGPM).
- Création de sous-régions géographique dans la zone de la CGPM.
- Mise en œuvre de la *Matrice statistique Tâche 1 de la CGPM*.
- Communication des *Données et informations aquacoles*.
- Établissement d'un *Registre régional des flottilles CGPM*.
- *Approbaton de la Recommandation [08-03]* de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) visant l'espadon de Méditerranée.
- *Approbaton de la Recommandation [08-05]* de la CICTA portant amendement de la Recommandation de la CICTA sur la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée.
- *Approbaton de la Recommandation [08-12]* de la CICTA portant amendement de la Recommandation [07-10] sur le programme de documentation des prises de thon rouge.

7. À sa trente-quatrième session, la Commission a adopté trois recommandations contraignantes et approuvé trois recommandations de la CICTA qui concernent la Méditerranée:

- Établissement d'un registre CGPM des navires de plus de 15 mètres opérant en Méditerranée et en Mer noire.
- Gestion des capacités de pêche dans sa zone de compétence.
- Identification des cas de non-conformité.
- Recommandation de la CICTA [09-04] pour l'adoption d'un cadre de gestion pour l'exploitation durable de l'espadon en Méditerranée, en remplacement de la Recommandation [08-03].
- Recommandation de la CICTA [09-06] portant amendement de la Recommandation [08-05] pour l'établissement d'un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée.
- Recommandation de la CICTA [09-07] sur la conservation des requins-renards capturés de manière incidente dans la zone de compétence de la CICTA.

#### IV. VINGT-SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN DANS LA RÉGION CENTRALE (CRC)

8. La vingt-sixième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région centrale (CRC) s'est tenue à Muscat, dans le Sultanat d'Oman, en juillet 2008. La Commission a formulé les recommandations suivantes:

- L'Éthiopie et la Somalie sont non seulement des corridors ou voies de passage favorisant les infestations acridiennes dans les pays voisins, mais aussi des aires importantes d'habitat du criquet pèlerin. Comme les ressources dont disposent l'un et l'autre pays pour intervenir lors d'une infestation ou d'une invasion de criquets pèlerins sont très inférieures aux besoins, il a été décidé que l'Éthiopie prépare et soumette une proposition à la Commission pour appuyer les opérations de lutte anti-acridienne en Éthiopie et dans le Nord de la Somalie, proposition qui devra ensuite être soumise à la FAO.
- Bien que la Somalie ne soit pas membre de la Commission, il a été jugé nécessaire de financer les interventions de lutte contre le criquet pèlerin sur les ressources de la Commission, une fois la demande soumise en bonne et due forme et l'appui de la FAO confirmé.
- La FAO a clairement indiqué qu'il lui était difficile de fournir les pays en pesticides à brève échéance, en particulier dans les situations d'urgence. Il est très important que dans les situations d'urgence où *la FAO fournit les pesticides aux pays, elle en conserve la propriété* afin de pouvoir réexporter les pesticides inutilisés dans d'autres pays, en fonction des besoins. Pour éviter toutes complications légales, les pays ont été invités à étudier la question et à communiquer leurs conclusions à la Commission.
- Dans le même esprit et dans les situations d'urgence où la FAO livre des pesticides homologués à un pays donné, les autres pays ne devraient pas s'opposer à l'importation de ces pesticides, même s'ils ne sont pas homologués chez eux. Là encore, pour éviter toutes complications légales, les pays ont été invités à étudier la question et à communiquer leurs conclusions à la Commission.
- Les stocks de pesticides périmés et inutiles constituant un réel problème, la Commission a recommandé que des inventaires détaillés de ces pesticides soient dressés et envoyés à la Commission pour être transmis pour avis à l'unité spécialisée de la FAO.
- Pour pouvoir formuler à l'intention des membres des recommandations sur les systèmes de pulvérisation et simplifier le plus possible les procédures d'achat de la FAO, et sachant que des recommandations sont aussi nécessaires pour les vêtements de protection et le matériel de camping, la Commission a adopté une recommandation visant à « *organiser deux ateliers consécutifs à Arbil ou Suleymania en Iraq (ou en Égypte) pour tester les matériels de pulvérisation, les vêtements de protection et le matériel de camping* ».
- Il a été question des nouvelles technologies, en particulier de l'utilisation du système de guidage (DINGO1) pour les opérations aériennes de pulvérisation, et il a été décidé qu'un atelier serait organisé après consultation de DLIS, du Représentant de l'Arabie saoudite et du Secrétaire de la Commission pour étudier le nouveau système de navigation.
- Les formations de courte durée ont été très appréciées des pays membres qui ont souligné l'importance de la continuité dans ce domaine et demandé un appui renforcé aux activités nationales en faveur des *formateurs nationaux*, qui pourraient aussi participer à des actions de formation dans d'autres pays de la région centrale.
- La Commission a souligné la nécessité d'organiser, en collaboration avec l'*Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est (DLCO-EA)*, des formations régionales sur les opérations aériennes de lutte anti-acridienne.

- La Commission a souligné la nécessité d'organiser chaque année, à l'échelle de la sous-région, une formation sur la surveillance du criquet pèlerin et les opérations de lutte à l'intention des pays qui ne sont pas en première ligne.
- Un atelier inter-régions devrait être organisé chaque année à l'intention des responsables des informations sur le criquet pèlerin des pays de la ligne de front, pour les former aux nouvelles versions de *RAMSES* et d'*eLocust2*.
- Un atelier devrait être organisé sur la planification des interventions d'urgence et la préparation anticipée des responsables des unités de lutte anti-acridienne des pays de la ligne de front.
- En regard du coût très élevé du diplôme supérieur de lutte contre le criquet pèlerin organisé par l'Université de Khartoum, la Commission a recommandé un gel de ce dispositif, mais en prévoyant de le réactiver dès lors que des financements suffisants auront pu être mobilisés en dehors du Fonds fiduciaire de la Commission.
- Dans le cas où l'Université de Khartoum accepterait de prendre en charge trois bourses d'étude pour ce diplôme, le *diplôme de lutte contre le criquet pèlerin pourrait être reconduit* sous réserve que l'Université finance le coût de cette formation à hauteur de 50 pour cent (environ 75 000 USD).
- Concernant le programme de mastères annoncé, les membres ont approuvé les candidatures de M. Hussein Osman Abou Bakr du Soudan et de M. Osama Rabie Mahmoud d'Égypte, qui bénéficieront des bourses de mastère en sciences de la Commission en 2008-2009.
- Aucun projet de recherche n'ayant été soumis à la Commission par les membres, les responsables des unités de lutte anti-acridienne sont invités à encourager les instituts de recherche de leurs pays respectifs à soumettre des propositions.
- *Les fiches sur le criquet pèlerin et les acridiens et sur la végétation des aires de nourrissage du criquet pèlerin* étant déjà disponibles en anglais, la Commission a recommandé la préparation d'une version en arabe.
- Le glossaire du criquet pèlerin devrait être disponible en version électronique en anglais et en arabe; une version en français pourrait être envisagée ultérieurement.
- Gestion et mise à jour périodique du site internet par la Commission.
- Afin d'éviter toute confusion en ce qui concerne le *paiement des contributions et arriérés* au Fonds fiduciaire de la Commission, les pays membres ont été invités à fournir à la Commission une copie de leurs *virements bancaires*, pour vérification au niveau de la FAO.
- La Commission a recommandé que, en cas d'urgence, la ligne budgétaire de 100 000 USD par an, affectée à la fourniture de pesticides, soit réexaminée, dans le cadre de consultations entre le président de la Commission, le président du Comité exécutif et le Secrétaire de la Commission, en vue de couvrir les coûts de mise en œuvre des opérations nécessaires lorsque celles-ci n'ont pas été prévues dans le plan de travail.

## V. SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DE L'UTILISATION DES TERRES ET DES EAUX POUR LE PROCHE-ORIENT

9. La sixième session de la Commission de l'agriculture et de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient (ALAWUC/NE) se tiendra juste avant la trentième Conférence régionale pour le Proche-Orient. Les recommandations de la Commission seront soumises pour adoption à la Conférence régionale et feront donc l'objet d'un rapport distinct.